



Appel à projets 2019 – Financement au titre de la DGD (concours particulier relatif aux bibliothèques) d'équipements et de services numériques permettant la mise en réseau numérique des bibliothèques publiques

Le Ministère de la Culture finance au travers de la Dotation Globale de Décentralisation (concours particulier relatif aux bibliothèques de prêt) les projets de construction, de rénovation, d'équipement des bibliothèques des collectivités territoriales. Le décret relatif à la DGD a été publié le 8 mai 2012 ([Décret no 2012-717 du 7 mai 2012](#)) ; il a été complété par le décret n°2016-423 du 8 avril 2016.

Il insiste en particulier sur l'équipement numérique des bibliothèques, au-delà de la simple informatisation. Il s'agit d'ailleurs de l'une des priorités du Ministère de la culture et de la communication en matière d'équipement des bibliothèques et médiathèques.

La Direction régionale des affaires culturelles de la région PACA a décidé de lancer un appel à projets afin de renforcer les services et les équipements numériques dont disposent les bibliothèques/médiathèques de la région, mais également de favoriser à moyen terme l'émergence d'un réseau numérique des bibliothèques. Cet appel est destiné aux bibliothèques publiques de l'ensemble des collectivités territoriales du territoire régional.

Au titre de l'année 2019, seront financés en priorité et au taux le plus élevé possible les équipements suivants :

- les initiatives visant à mettre en réseau les catalogues bibliographiques, les portails documentaires des bibliothèques de la région en priorité dans un cadre intercommunal ou départemental,
- les initiatives permettant la constitution d'une offre de services numériques globale regroupant plusieurs services et portée par la bibliothèque,
- les initiatives visant à constituer des services numériques mutualisés entre les bibliothèques de la région,
- les initiatives visant à l'émergence de Fablabs ou de Médialabs en bibliothèque intégrant le recours à des services civiques,
- les liseuses et tablettes de lecture numérique,
- les dispositifs d'accès à l'Internet sans fil,
- les dispositifs permettant d'accéder à des contenus libres de droit,
- les dispositifs d'automatisation des opérations de transaction (prêt et retour) reposant sur la RFID ou toute autre technologie,
- les disposition d'automatisation des accès aux bibliothèques pour les usagers reposant sur la RFID ou toute autre technologie,
- les sites internet intégrant un CMS modulable (responsive design) comme des fonctionnalités enrichies et interactives permettant la participation des usagers,
- les applications permettant de donner accès à des contenus culturels sur terminaux mobiles,
- les dispositifs numériques tactiles permettant un accès sur place facilité à l'Internet, au catalogue de la bibliothèque ainsi que l'apprentissage de l'informatique pour les publics « empêchés » ou ayant des difficultés avec l'outil informatique,
- l'acquisition de collections et ressources numériques (du moment qu'elle est adossée à un projet d'investissement).

Les dossiers de demande sont à retirer auprès du service livre et lecture de la DRAC.

Afin d'assurer au mieux la coordination du financement des projets déposés, il est souhaitable que chaque porteur de projet transmette un double du dossier à la Bibliothèque départementale de prêt de son département.

L'appel se clôt à la fin du mois d'avril 2019.

Courriel : louis.burle@culture.gouv.fr

Téléphone : 04 42 16 14 22